

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04421

Numéro SIREN : 513 576 744

Nom ou dénomination : IGOR PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2021 sous le numéro de dépôt 46550



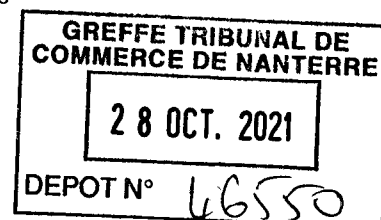
IGOR PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 286 000 euros

Siège social : 73 Rue du château

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

513 576 744 RCS NANTERRE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE IGOR PARTICIPATIONS EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,
SARL IGOR PARTICIPATIONS

En notre qualité de Commissaire à la transformation désignée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce par décision unanime des associés de la société IGOR PARTICIPATIONS en date du 24 septembre 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et, de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- À vérifier si, compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

DENIS EMONARD - GILLES GALLEGRO - YVAN TEYSSIER - COMMISSAIRES AUX COMPTES

OK

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Genas, le 30 septembre 2021

Le commissaire aux apports

ALPHA AUDIT ET CONSEIL

Denis EMONARD

